

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 10 mars 2022* à 20h00

### **Séance du 10 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois de mars

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

**Date de convocation :** 7 mars 2022

**Date d'affichage :** 7 mars 2022

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 12

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

**Absents excusés :** Mme SAUGER-PLOUY Séverine donne pouvoir à Mr TORSET Philippe  
Mr GASNIER Hervé donne pouvoir à Mme OLLIVIER Anne-Marie  
Mr MÊMETEAU Julien donne pouvoir à Mr BELTRAN Raphaël

Monsieur DE WEDUWE Willy a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 FEVRIER 2022**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2022 a été approuvé à l'unanimité soit par 15 voix pour.

### **SUBVENTION UKRAINE**

Monsieur le Maire rappelle les propositions évoquées lors de la réunion d'urgence du Conseil Municipal concernant la crise Ukrainienne actuelle qui a eu lieu la semaine dernière.

Il propose ensuite de voter pour le versement d'une subvention par le biais du FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales), qui est un fonds de concours géré par le centre de crise et de soutiens du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde. C'est l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités de répondre à la détresse des personnes affectées.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'aide d'urgence pour les populations d'Ukraine victimes du conflit.

Monsieur le Maire, propose ensuite de fixer le montant de cette aide financière.

Après débat, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de fixer à 1 500 € le montant du don communal pour les populations d'Ukraine victimes du conflit qui sera versé au Fonds d'action extérieur des collectivités locales.

## **DENOMINATION DE LA RUE RELIANT LA RUE DE FOUGERES A LA RUE JEAN-MARIE MARSAULT**

Monsieur le Maire propose, comme évoqué lors d'une précédente réunion, de nommer la rue reliant la Rue de Fougères à la rue Jean-Marie-MARSAULT : « Allée du Parc ».

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de dénommer la Rue reliant la Rue de Fougères à la rue Jean-Marie-MARSAULT : « **Allée du Parc** ».

## **ABONNEMENT PANNEAU POCKET POUR 3 ANS**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'abonnement communal à « panneau pocket » pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, le renouvellement de l'abonnement à « panneau pocket » pour une durée de 3 ans.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinains ainsi que le Conseil Départemental de Loir-et-Cher se sont prononcés favorablement à la modification de l'article 5 des statuts concernant la représentativité du département de Loir et Cher au comité syndical. Si précédemment celui-ci était représenté par 2 délégués titulaires par canton ayant au moins une commune adhérente, la nouvelle représentativité est désormais fixée à un délégué titulaire et un délégué suppléant siégeant au Conseil Départemental par canton dont le bureau centralisateur est situé sur le territoire du pays. Il convient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'approuver la modification de l'article 5 des statuts du syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinains relative au nombre de représentants du département du Loir-et-Cher au sein du comité syndical.

## **DOTATION COURSE CYCLISTE SOUVENIR ALEXIS ET DANIEL CHARTRAIN**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, comme évoqué précédemment, d'offrir une dotation communale sous forme de bons d'achat attribuée durant la course cycliste « souvenir Alexis et Daniel CHARTRAIN ».

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'offrir un bon d'achat de 50 € chez un spécialiste en matériel de vélo, pour 1 « prix communal » par catégories organisées pour la courses cycliste « souvenir Alexis et Daniel CHARTRAIN ». L'attribution du prix sera à prévoir avec les organisateurs de la course.

## **EMPLOI JEUNE**

Monsieur le Maire fait un point concernant les nouvelles mesures concernant les emplois CAE, qui ont évoluées depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, soit un contrat de 9 mois minimum, pour 20h hebdomadaires minimum, avec un remboursement de 60%.

Il informe également que des entretiens de candidature ont été effectués et qu'un candidat a retenu toutes leur attention. Il a 24 ans, a un CACES pour la conduite d'engins 1 et une formation de conduite de tracteur. Il a déjà effectué du fauchage et serait disponible. Nous l'avons mis en relation avec la mission locale de Romorantin pour les démarches nécessaires préalables à tout contrat. Il restera à définir le temps de travail hebdomadaire lors d'une prochaine réunion.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- De l'achat de 5 capteurs de CO<sup>2</sup> pour l'école qui seront pris en charge par la subvention octroyée par la préfecture.
- Que l'école a demandé le camion communal pour 4 jours pour l'étoile cyclo. Ce sera Mr GASNIER Hervé, Conseiller Municipal, qui conduira celui-ci.
- Que le recensement de la population est terminé
- Que Mr SASSIER, pour le foodtruck, préfère se mettre le long de l'étang plutôt qu'au niveau de la place de la liberté pour des raisons pratiques et de sécurité. Il devrait débuter en avril les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois.
- Que les devis d'extension d'éclairage public prévues Rue des Acacias et Rue du Mesneuil ont augmenté de 2 500 € depuis décembre. Il est également précisé que les travaux de la fibre dans ces

rues sont terminés donc plus de tranchées prévues. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de signer le devis afin de ne plus subir d'augmentation avant le vote des budgets. Il est précisé que nous avons obtenu 19 000€ de DSR, que nous devrions avoir 4 400 € de la part du SIDELC et que l'on pourra obtenir un fonds de concours de la communauté de communes. Sachant que nous devons obligatoirement avoir un reste à charge de 20% minimum du HT. Le devis s'élève à 36 829,76 € HT. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour signer le devis d'extension de l'éclairage public Rue des Acacias Rue du Mesneuil pour 11 mats solaires.

***Point organisation élections Présidentielles :***

- Le planning des permanences est mis à jour avec les souhaits de chacun. Il sera envoyé à chaque Conseiller
- Pour le dépouillement, il sera demandé la contribution de personnes hors Conseil Municipal comme lors des dernières élections.

Monsieur CHAMPEAUX Jacky, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal :

- du choix qu'il y aura à faire pour le vote des budgets sur l'achat d'un tracteur tondeuse, soit avec une immatriculation et donc habilité à circuler sur la route ou sans immatriculation. Le prix varie du simple au double suivant le choix : environ 7 000 € pour un tracteur non immatriculé contre 15 000 € avec une immatriculation.
- Sur la signature d'un devis de réparation d'un contrefort de l'église qui menaçait de s'écrouler.
- Que l'ouverture de la saison de pêche 2022 aura lieu le samedi 2 avril 2022
- Que les relevés de compteurs d'eau débiteront le 19 avril 2022

Mr DE WEDUWE Willy, Conseiller Municipal, informe le Conseil Municipal :

- Demande à Mr CHAMPEAUX Jacky de lui fournir les caractéristiques du tracteur tondeuse que la Mairie souhaite acquérir de façon à pouvoir analyser cet achat.
- Qu'il est possible pour une commune de détenir un lecteur de puce pour animaux, cela est autorisé. Ensuite il faut accéder au logiciel ICAD avec le n° de siret de la commune et d'attestation INC. Il a transmis les informations de contact.
- Qu'il faudrait faire un rappel auprès de la population en leur notifiant que les haies épineuses ne doivent pas être plantées en limite de propriété, surtout quand elles longent un chemin piéton. Car lors de la pousse elles vont empiéter sur celui-ci et obliger les piétons à se déporter.

Mme AUDIANNE Marie-Claude, Conseillère Municipale, informe le Conseil Municipal :

- D'un dépôt sauvage à Vaux Robert avec beaucoup de sacs poubelles. Il est évoqué la possibilité sous autorisation de poser des caméras de chasse aux endroits où sont déposés des déchets sauvages.
- De la présence de nombreux trous dans la chaussée Rue de Villedy.
- Que du sable a été mis par la commune sur le chemin Rue des Touches qui est mitoyen avec Feings. Il est précisé que la commune de Feings avait entretenue une autre partie de ce chemin au niveau du virage.

***Point organisation collecte de dons pour l'Ukraine :***

- Un drapeau Ukrainien a été cousu bénévolement par Mme LEHOUX Martine et apposé sur la Mairie.
- Le logement situé au 3 Impasse du Bois de Mont n'est plus disponible pour l'accueil éventuelle d'une famille de réfugiés Ukrainienne. Il a été attribué par Loir-et-Cher logement en janvier. Il est actuellement en travaux pour une prise en main en avril.
- Il n'y a pas de taille prédéfinie pour les cartons de collecte des dons de la population
- Une poubelle a été déposée à l'école pour que les parents qui le souhaitent déposent leurs dons en emmenant leurs enfants à l'école. Un mot a été distribué dans le cahier des enfants cette semaine.
- Le planning des personnes disponibles pour tenir les jours de collectes pour le dépôt des dons des administrés de la Commune, le samedi 12 mars de 9h à 12h et de 14h à 18h, et le mercredi 16 mars de 9h à 12h a été établi. Un mail de confirmation sera envoyé aux personnes hors Conseil.

La séance est levée à 21h20

Le Maire,  
P. TORSET.